



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE (MSPC)  
PLATEFORME NATIONALE DE RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PFNRRC)

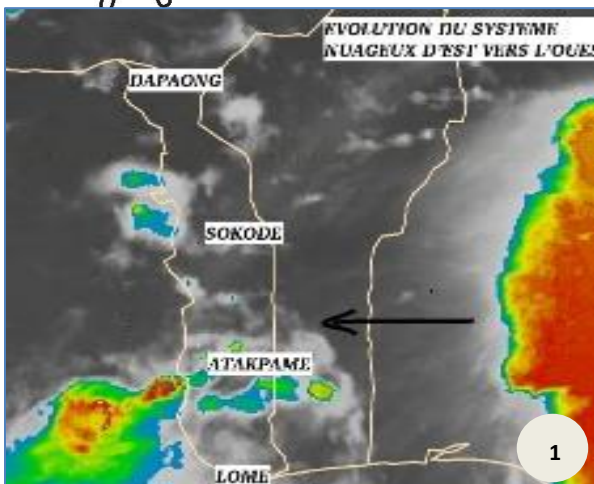


AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ANPC)

Bulletin mensuel N° 1 : Juin 2022, informations-prévention-alerte aux risques et catastrophes



Surveiller la montée des eaux au niveau des cours et plans d'eau et être à l'écoute des prévisions quotidiennes hydrométéorologiques, des alertes et consignes de l'ANPC



Images 1 : Alerte forte pluie ; 2 : Niveau d'eau à la station hydrométrique d'Anié à Akaba le 25 mai 2022 ; 3 : Maintenance de la balise communautaire.

CONTACTS ET NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCES OU DE CATASTROPHES

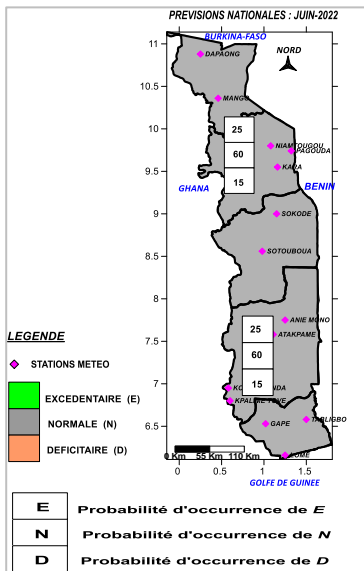
Salle de veille et des opérations ANPC : 📞 91 11 24 24

Direction Générale ANPC (Lomé) : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; Direction Régionale Sud de l'ANPC (Atakpamé) : 24 40 07 01 ; Direction Régionale Nord de l'ANPC (Kara) : 26 60 16 31 ; Barrage Hydro-électrique de Nangbéto (CEB) : 90 95 34 00 ; Sapeurs-pompiers : 118, 22 21 67 06 ; Police Nationale : 1244, 1252, 117, 170 ; Gendarmerie : 172 ; Croix-Rouge Togolaise : 22 21 21 10 ; ANASAP : 8024 ; CEET : 8228 ; Renseignements généraux : 115 ; Toutes autorités administratives et locales.

Au cours des mois d'avril et de mai 2022, le Togo a enregistré des situations critiques provoquées par des événements tels que les vents violents, les inondations, une attaque terroriste, les incendies, les conflits intercommunautaires, l'érosion côtière, etc. Ces situations ont causé d'importants dégâts matériels et pertes en vies humaines. Le Gouvernement en collaboration avec ses partenaires a apporté assistance aux populations sinistrées. Ce bulletin d'informations et d'alerte couvrant le mois de juin présente les résultats de l'analyse croisée des données réelles et simulées de météorologie et d'hydrologie. Pour minimiser l'impact des aléas, il est important de s'appropriier les bonnes pratiques formulées dans ce bulletin aux fins de la prévention, de l'alerte et de la réponse aux catastrophes.

## I. Situation pluviométrique

Tout le pays connaîtra au cours du mois de juin, une situation normale à tendance excédentaire. Il est attendu pour la partie Sud du pays, les pauses pluviométriques longues à normales vers la fin. Dans la partie nord du pays, les séquences sèches moyennes à tendance longues sont prévues en début du mois à l'exception de l'Est de la région de la Kara où elles seront de courtes à normales. (Carte ci-dessous).



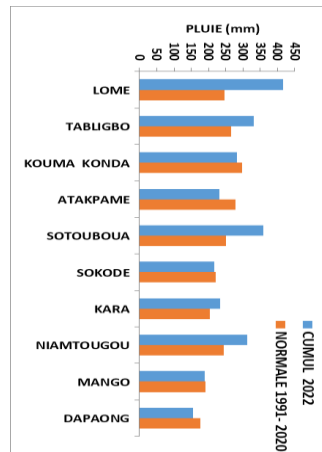
Source : DGMN, juin 2022

## II. Situation hydrologique

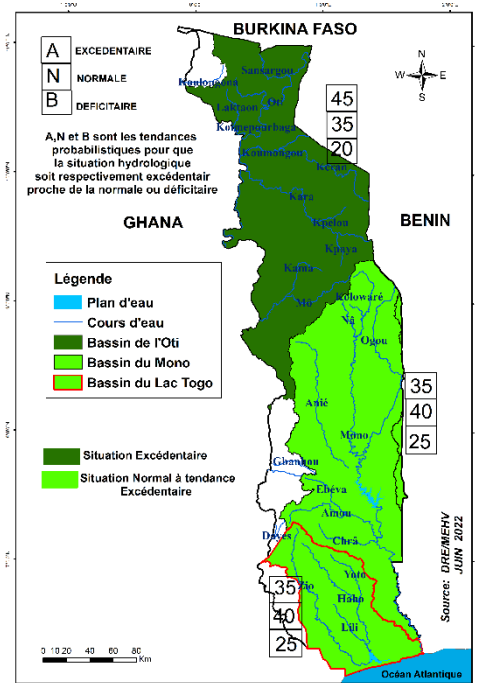
Pour ce mois de juin, il est attendu les tendances probabilistiques des écoulements des cours d'eau des bassins fluviaux du Togo comparées à la période de référence 1991-2020 de juin dont la situation se présente comme suit :

- dans le bassin du Mono et du Lac Togo : des écoulements moyens (normaux) à tendance excédentaire sont attendus ;
- dans le bassin de l'Oti : des écoulements excédentaires sont attendus.

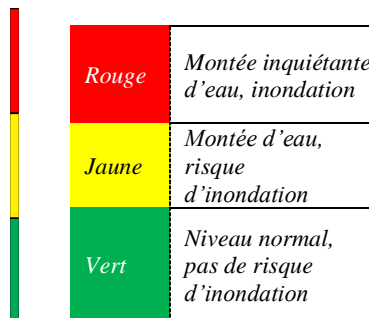
Le graphique ci-dessous met en exergue l'évolution de la pluviométrie d'avril et mai 2022.



Cumul pluviométrique d'avril et mai 2022 par rapport à la normale 1991-2020



## III. Système d'alerte communautaire



Balise communautaire

Le système d'alerte précoce communautaire constitué de balises (vert, jaune, rouge) de cartes de risques, de plans d'action et de plans de préparation, permet aux communautés locales la lecture facile et autonome du niveau d'eau dans les rivières, fleuves et tout autre plan d'eau. Ce système est animé par les points focaux et les volontaires de la Croix Rouge, ceux de l'ANPC élargis à des personnes ressources et populations dont les femmes qui constituent la chaîne d'alerte communautaire des localités riveraines.

Au vu des analyses et prévisions hydrométéorologiques, l'ANPC en collaboration avec les autres acteurs du système d'alerte précoce invite les lecteurs et volontaires impliqués dans la chaîne d'alerte, à une surveillance permanente en vue de prévenir et d'alerter à temps les populations exposées. De même, elle invite les acteurs de la gestion des catastrophes à mettre en œuvre toutes les actions de prévention et de préparation nécessaires afin de minimiser les impacts de toutes situations éventuelles. En outre, l'ANPC exhorte la population à l'utilisation des gilets de sauvetage et les embarcations mis à leur disposition aux points de traversées par le Gouvernement.

### Structures impliquées dans l'élaboration du bulletin :

- Agence nationale de la protection civile (ANPC) ;
- Direction des ressources en eau (DRE) ;
- Direction générale de la météorologie nationale (DGMN) ;
- Croix-Rouge Togolaise (CRT) ;

©Agence nationale de la protection civile (ANPC)  
 Direction de la prévention, de la coopération et des affaires humanitaires (DPCAH)  
 E-mail : [anpctogo@anpctogo.tg](mailto:anpctogo@anpctogo.tg)/[anpctogo@gmail.com](mailto:anpctogo@gmail.com)/[dpcahanpc@gmail.com](mailto:dpcahanpc@gmail.com)  
 Téléchargez les versions numériques des bulletins sur le [www.anpctogo.tg](http://www.anpctogo.tg)  
 48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance  
 Tél : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; 05 BP 463 Lomé-Togo

